



Reprise d'un fond de commerce avec doute sur le bilan

Par **Camille2609**, le **23/10/2019** à **19:37**

Bonjour,

Je suis en phase de reprendre un fond de commerce (Restaurant) situé en face de mon établissement (un restaurant également).

Le propriétaire est plus ou moins vendeur (c'est moi qui lui ai proposé), il me soutient que son activité est prospère avec un CA vraiment conséquent. Je connais très bien les lieux et j'observe depuis 1 an que la fréquentation de l'établissement est vraiment en déclin. De plus, je me suis renseigné auprès des employés et fournisseurs qui m'ont conforté dans mon idée.

J'attends sa proposition d'achat chiffré mais ma question et mon problème sont les suivants:

Son associé est comptable: Est ce légal? Est il possible que les bilans soient enjolivés ou faux? quels sont mes recours?

Cordialement,

Camille

Par **morobar**, le **24/10/2019** à **10:05**

Bonjour,

Pas d'obligation de faire appel à un expert comptable pour certifier les comptes.

<https://www.creerentreprise.fr/obligation-expert-comptable-sas-sasu/>

Mais ce qui importe beaucoup pour l'établissement du prix d'achat c'est:

- * la valeur du pas de porte (emplacement)
- * la valeur du matériel (faire une estimation)
- * le nombre de salariés à reprendre.